

COMMUNICATION DU COMITÉ D'AVRIL 2022 PROJET MINIER LA LOUTRE

LA MAIN-D'ŒUVRE ET LES PERSPECTIVES D'EMPLOI

Ce projet minier offrira-t-il vraiment des perspectives d'emploi intéressantes pour la population locale? On peut en douter si l'on est attentifs aux critères d'embauche maintenant reconnus dans le domaine minier. Le diplôme et l'expérience devront être au rendez-vous pour une grande majorité des employés exerçant les métiers requis pour l'exploitation minière.

Aujourd'hui, la très grande majorité des travailleurs miniers ont au moins un diplôme d'études professionnelles et ils ont reçu une solide formation de mécanicien, d'électricien, de foreur, de dynamiteur, de plombier, de tuyauteur, d'opérateur de machines ou de grutier, l'extraction minière exigeant le concours de tous ces métiers. En fait, le secteur ne recrute plus guère de main-d'œuvre non spécialisée, de sorte que les seuls travailleurs ayant appris « sur le tas » sont tout simplement les plus âgés ⁽¹⁾.

Au cours des 15 années d'exploitation minière prévues, les besoins en main-d'œuvre pourraient varier. Il s'agit de deux groupes d'employés sollicités : les gestionnaires et les travailleurs.

Parmi les emplois liés à la gestion des activités, 34 postes permanents devraient être créés avec moyenne salariale annuelle de 110 000 000 \$ (entre 95 000,00 \$ et 195 000,00 \$) incluant les charges sociales. Ce personnel-cadre serait dédié à l'administration, la supervision, l'ingénierie, la géologie, l'arpentage, la planification de la maintenance et le contrôle de qualité.

Le volet d'exploitation de la mine serait confié à quelque 48 travailleurs miniers et 11 travailleurs dédiés à l'entretien de la machinerie, des équipements et de l'infrastructure. Tous ces employés seraient rémunérés avec un taux horaire. Il faut mentionner que les besoins de main-d'œuvre varieraient d'une année à l'autre et selon les deux catégories d'employés. Ainsi, le nombre total d'embauches pourrait s'élever à environ 74 au cours des 3 premières années (une période plus active) et diminuer à 42 vers la fin de la période d'exploitation.

(1) Extrait repris textuellement de <https://www.monemploi.com/metiers-et-professions/l-exploitation/les-mines>